

« Un acte de solidarité de classe »

Bruno Pesce, de l'Association des familles des victimes de l'amiante, revient sur la décision de la commune de Casale Monferrato, dans le Piémont, d'accepter les millions de Schmidheiny

me mo Moins de 2 mois avant le verdict attendu par les victimes de l'amiante et leurs proches dans le plus grand procès jamais intenté contre les dirigeants d'Eternit, à Turin, la commune piémontaise de Casale Monferrato a accepté l'offre de l'un des accusés, Stephan Schmidheiny. Ce dernier va verser 18,3 millions d'euros à la commune, l'une des parties civiles au procès, en échange du retrait de sa plainte. La décision des autorités communales a provoqué l'indignation et la colère parmi la population. Pour beaucoup, il s'agit là d'une insulte aux 1800 personnes mortes de l'amiante dans la région. De nombreuses autres plaintes avaient été déposées. La sentence devrait être connue le 13 février prochain.

Le syndic et les conseillers communaux de Casale Monferrato ont « mis du sel sur une plaie vive » en décidant, tard dans la nuit de vendredi à samedi 17 décembre 2011, d'accepter l'offre d'indemnisation de Stephan Schmidheiny, l'ex-patron d'Eternit. Concrètement, la ville piémontaise se retire comme partie civile du procès en cours à Turin et renonce dorénavant à toute action légale face au milliardaire suisse dont les usines ont causé une hécatombe.

La métaphore utilisée par Bruno Pesce, de l'Association des familles des victimes de Casale Monferrato, exprime bien la gravité de la décision politique, ainsi que la confusion



Bruno Pesce, inlassable défenseur des victimes de l'amiante.

et la rage qu'elle provoque dans la population locale. Une communauté confrontée au souvenir de ses 1800 victimes de l'amiante et à l'apparition chaque semaine d'un nouveau cas de mésothéliome (maladie fatale après quelques mois), dont chaque membre vit dans l'angoisse permanente d'y succomber ou de voir un de ses proches rejoindre la liste des victimes d'Eternit, dont chacun sait qu'elle est loin d'être close.

Ce n'est donc pas un hasard si, ce vendredi-là, des centaines de personnes s'étaient rendues à l'Hôtel de Ville, pour assister aux délibérations du Conseil communal. L'assemblée était invitée à avaliser la transaction négociée avec Stephan Schmidheiny, le principal accusé dans le procès de Turin, qui risque 20 ans de prison pour désastre environnemental permanent et omission délictueuse de dispositifs de prévention contre les accidents du travail. Or à 3h27 du matin, à l'issue de six heures de débat, la majorité de droite fidèle au syndic a fini par approuver (par 19 voix contre 11) cette transaction portant sur 18,3 millions d'euros (22 millions de francs).

Virulentes protestations

La scène s'est déroulée sous les yeux des malades et des parents des victimes, qui protestaient tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la salle. Le public lançait des pièces de monnaie en direction du syndic, en criant « C'est une honte », avec des explosions de rage qui ont interrompu la séance à plusieurs reprises: « Bande de guignols, rentrez chez vous, à bas les traîtres, on ne veut pas de ces salauds. »

Ainsi Casale Monferrato qui fut, dès le milieu des années 1970, le théâtre de grandes batailles syndicales menées dans l'usine même pour défendre la santé des travailleurs, première commune de toute l'Italie à proscrire l'amiante de son territoire, se retire définitivement (à deux mois de la sentence du procureur) du plus grand procès jamais instruit suite à des accidents mortels du travail, et renonce à tout nouveau litige l'opposant à Stephan Schmidheiny.

Bruno Pesce, un des principaux acteurs de cette bataille, parle d'un « moment d'une profonde tristesse ». « Une page s'est tournée dans les rapports qui s'étaient tissés entre les victimes, leurs proches et l'administration. La commune s'était toujours



Le débat sur l'offre d'indemnisation de Schmidheiny a attiré des centaines d'habitants à l'Hôtel de Ville de Casale Monferrato. Une soirée de larmes, de tension et de colère.

engagée aux côtés des citoyens, aux diverses phases du conflit. Or cette entente constructive vient de prendre brutalement fin », observe-t-il avec amertume. On pouvait d'ailleurs s'y attendre: « La rupture était latente. Les changements de majorité politique (ndlr: basculement du centre gauche au centre droit), au niveau tant municipal que régional, ont éloigné nos autorités de la réalité que nous vivons au quotidien. »

Bruno Pesce revient sur cette décision ayant suscité incompréhension et colère parmi les victimes et leurs proches. Interview.

questions réponses

Quelles sont les raisons profondes de cette rupture ?

A mes yeux, le principal facteur d'explication est la sous-culture dans laquelle baigne la majorité au pouvoir, sur les questions liées à l'environnement et à la protection de la santé des travailleurs et des citoyens.

Ce courant amène la « bonne société » locale à éprouver des réflexes de classe et à prendre plus volontiers fait et cause pour le grand industriel, pour le milliardaire que pour les gens comme nous, qui luttons d'en bas. Et si l'on considère que notre milieu est un vivier de personnes ayant une culture de gauche, les préjugés politiques l'emportent aussi chez ces gens. La combinaison de ces deux facteurs donne des œillères qui les empêchent de comprendre le fond du problème. Tant il est vrai que les autorités n'ont même pas réalisé que leur décision heurtait profondément la volonté des habitants de Casale Monferrato. Car dans leur sous-culture, elles trouvent tout naturel d'accepter l'argent de Schmidheiny. Et en opérant un choix exclusivement basé sur des critères économiques, elles sont convaincues d'être dans leur bon droit.

Etes-vous surpris des réactions des citoyens qui, ces jours-ci, protestent sous diverses formes et un peu partout (jusque sur les terrains de football ou de basket) contre le syndic et l'administration ?

L'incompréhension et la résistance sont toujours plus palpables en ville, y compris parmi les citoyens n'ayant jamais affiché leurs idées en public et même parmi l'électorat de la majorité. Le fait qu'une institution choisisse d'abandonner le procès pour accepter l'argent de Schmidheiny, fermant les yeux sur la mort tragique de 1800 personnes, crée un profond malaise. Et donc la réaction ne me surprend pas. Sans être ni de droite ni de gauche, les citoyens proches de la classe ouvrière (non pas culturellement ou politiquement, mais par leurs conditions matérielles modestes), ainsi que les personnes n'éprouvant pas de solidarité de classe avec le patronat, pour avoir côtoyé le drame de l'amiante, sont scandalisés par ce discours purement économique. A leurs yeux, la vie humaine n'est pas monnayable. Il s'agit là d'une évidence pour la population, alors qu'un mélange d'arrogance et de préjugés politiques ont hélas empêché le syndic et la majorité des élus de réaliser ce qu'ils étaient en train de faire et d'en mesurer l'impact sur les gens.

La rupture peut-elle être qualifiée de définitive ?

Ils ont mis du sel sur une plaie vive. Je n'avais encore jamais vu aucun de nous hurler aux manifestations, qui se sont toujours déroulées dans le calme et la dignité. Or cette fois,

à l'Hôtel de Ville, les gens l'ont fait, profondément blessés par cette sous-culture refusant de comprendre qu'il faut être solidaire à l'heure du choix. Les gens qui descendent du train des victimes au premier arrêt pour toucher de l'argent ne peuvent prétendre être à nos côtés. Qu'ils prennent leur argent et nous, nous poursuivons notre lutte pour la justice. Même si le syndic n'a pas encore signé l'accord. Nous avons bien vu que les réactions des proches des victimes et des malades l'ont surpris et ému. Espérons qu'il reconsidère sa décision: nous lui saurons gré d'en prendre une meilleure!

Ainsi, vous faites de cet événement un aiguillon dans la bataille en cours pour la justice ?

Il est réjouissant que face au choc créé par cette rupture, la ville s'interroge sur le fond des choses. De notre côté, nous allons de l'avant et pensons à affronter tous unis la sentence et ce qui suivra. A commencer par la phase d'indemnisation, où les versements devront obéir à des critères d'équité. Il faudra notamment établir une liste des priorités: d'abord les malades, puis leurs familles, et surveiller les activités du fonds destiné à l'assainissement, des collectivités publiques, de l'INAIL (ndlr: Institut national d'assurance contre les accidents du travail), etc. Nous visons à agir au plus juste. Et c'est pour cela que nous nous battons, contre les règles s'il le faut, pour un système novateur de distribution des indemnités prévues. Nous en avons le devoir, comme acteurs d'un des procès majeurs de l'histoire.

Craignez-vous des répercussions sur le procès de Turin, dont le verdict est attendu pour le 13 février prochain ?

Je ne crois pas pour ce procès. Mais face aux instances suivantes, cette manœuvre pourrait valoir à l'accusé des circonstances atténuantes ainsi qu'une réduction de peine. En outre Schmidheiny, qui a su gagner par son argent les faveurs de la commune de Casale Monferrato, pourra continuer à donner de lui, à travers le monde, l'image d'un philanthrope, d'un bienfaiteur qui aurait pu agir différemment...

Propos recueillis par Claudio Carrer

Article publié dans l'édition du 23 décembre 2011 d'Area, traduction de Sylvain Bauhofer.



Le procès géant de Turin contre les dirigeants d'Eternit, le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny et le baron belge Louis De Cartier De Marchienne, a débuté le 10 décembre 2009. Des milliers de personnes étaient présentes ce jour-là devant le Palais de justice. Parmi elles, des représentants du Caova, comité suisse d'aide aux victimes de l'amiante.